

Terminale CAP- Histoire -La république en France

Séance 1 : Les caractéristiques du régime républicain français

Définitions

Constitution : texte qui définit un régime politique en précisant les compétences et les relations des différents pouvoirs et les devoirs des citoyens.

Démocratie parlementaire : régime politique fondé sur la séparation des pouvoirs, dans lequel le peuple est souverain et le gouvernement responsable devant le parlement.

Régime politique : ensemble des règles relatives à l'organisation et au gouvernement des affaires d'un Etat

Séparation des pouvoirs : système politique dans lequel les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne peuvent être concernés dans les mêmes mains.

Vote : 1.Opinion exprimée, suffrage dans une élection. 2. Opération par laquelle les membres d'un corps politique donnent leur avis sur une décision à prendre. (Petit Robert)

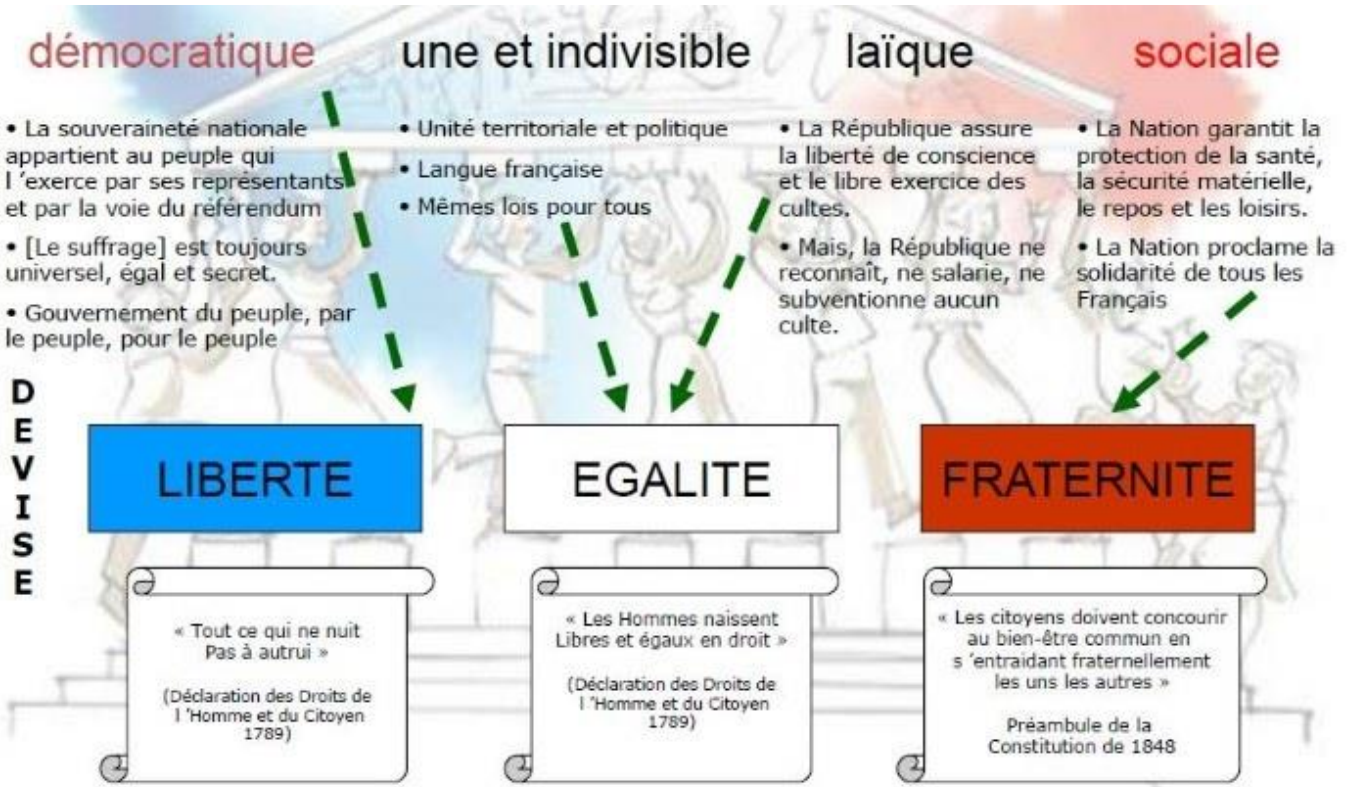
Démocratie : 1.Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens.2. Etat organisé suivant les principes de la démocratie. (Petit Robert)

Régime politique : ensemble des règles relatives à l'organisation et au gouvernement des affaires d'un Etat.

Exercice :

Reliez chaque article du règlement intérieur d'un lycée à l'article de la Déclaration des droits de l'homme qu'il illustre en reportant dans le cadre la lettre correspondante.

Articles de la Déclaration des droits de l'homme (1789)	Articles d'un règlement intérieur de lycée
Article 26.2 • L'éducation doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié [...]. <input type="checkbox"/>	A. À tous s'impose la protection contre les agressions physiques et morales. Chacun a le devoir de n'utiliser d'aucune violence et d'en réprimer l'usage.
Article 2 • Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés sans distinction [...] de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion. <input type="checkbox"/>	B. L'usage des baladeurs et des téléphones portables est interdit.
Article 5 • Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels inhumains et dégradants. <input type="checkbox"/>	C. L'élève a le devoir de rester poli dans ses relations avec ses camarades et le personnel de l'établissement.
Article 4 (1789) • La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. <input type="checkbox"/>	D. Le service public d'éducation repose sur certains principes et valeurs dont la gratuité de l'enseignement.
Article 26 • Toute personne a droit à l'éducation. Elle doit être gratuite. <input type="checkbox"/>	E. À tous s'impose le respect de la laïcité et de la neutralité politique et religieuse.



Valeurs, principes, symboles : sur quoi se fonde la République ?

LA CONSTITUTION DE 1958 DEFINIT ET ENCADRE LES INSTITUTIONS ET LES CITOYENS



Art 1 :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale

Art 2 :

La langue de la République est le Français.
L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
L'Hymne National est « la Marseillaise »

La devise de la République est LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Art 3 :

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

TEB - 2015 - 2016



La Marseillaise

Rouget de Lisle 1760-1836

I Allons enfants de la Patrie
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé !
Quoi ! nous ne savons pas combattre
Et courber le front sous vaincs
Egarés sous l'œil de nos tyrans
Qu'importe ! à nous combattre !
Qu'importe ! à nous combattre !
Qu'importe ! à nous combattre !
Qu'importe ! à nous combattre !

II Que veut cette liberté d'indes,
De trombes, de nos complots ?
Pour qui vos ignobles ambitions,
Ces fers liés, brigandages, pillages,
Quels trahisons ! quel sacrilège !
Quel sacrilège ! quel sacrilège !
De rendre à l'Europe assouvi
Le sang de nos martyrs !

III Quoi ! Des chaînes étrangères
Seraient la loi de nos frères ?
Quoi ! Les phylagies étrangères
Temporiseront nos frères ?
Grand Dieu ! pour des crimes atroces
Nos fronts sous le joug se précipitent !
Quels supplices ! quels supplices !
Quels supplices ! quels supplices !
Quels supplices ! quels supplices !

IV Remède, tyrans et vous, perfides,
L'opprobre de tous les peuples,
Remède ! Vos projets perfides
Vont être respectés par nous !
Grand Dieu ! pour des crimes atroces,
Nos fronts sous le joug se précipitent !
Quels supplices ! quels supplices !
Quels supplices ! quels supplices !
Quels supplices ! quels supplices !

V Français, en quarante engagements
Nous sommes prêts à mourir !
Egarés sous l'œil de nos tyrans
Qu'importe ! à nous combattre !
Qu'importe ! à nous combattre !
Qu'importe ! à nous combattre !
Qu'importe ! à nous combattre !

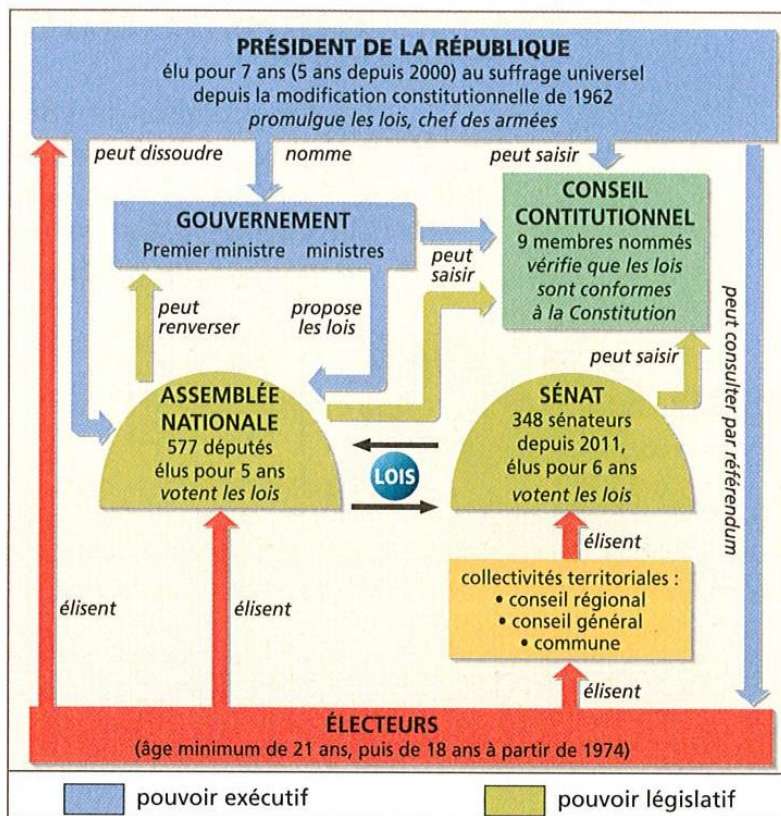
VI Amour sacré de la Patrie,
Conduis, conduis nos braves enfants,
Où sera ton drapeau !
Combats avec les différents !
Ces nos drapeaux que la victoire
Accorde à nos nobles enfants,
Que les ennemis aient
Vaincu ton triomphe et notre gloire !

VII Répètez ces paroles
Nous entendons dans la caverne
Quand nos frères s'y sont réunis,
Nous y trouverons leur puissance
Et la trace de leur vertu, dit
Bien mieux plus de leur sursis
Que de partager leur croix,
Nous aurons la sagesse ordonnée
De les venger ou de les suivre !

REFFRAIN
Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Terminale CAP- Histoire -La république en France

La Constitution de la V^{ème} République



<https://slideplayer.fr/slide/11259493/>

Terminale CAP- Histoire -La république en France

Exercice

➔ **Entourez**, dans la grille ci-dessous, les six termes correspondant aux définitions proposées. Les termes peuvent être lus horizontalement, verticalement ou en diagonale.

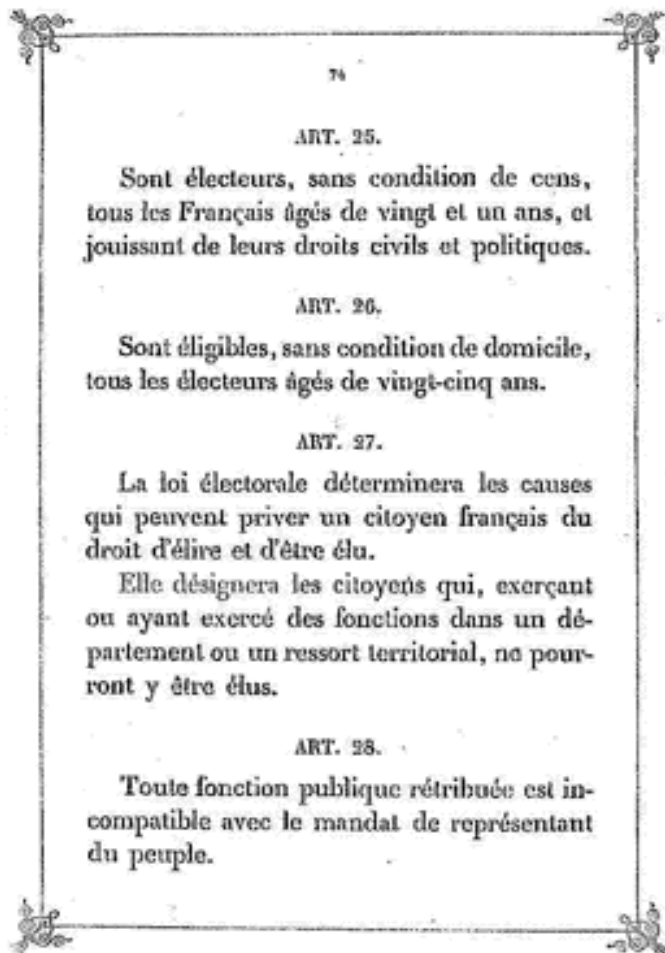
E	G	U	E	B	U	A	M	L	Y	O	N	N
Y	D	E	M	O	C	R	A	T	I	E	O	X
R	M	A	R	S	E	I	L	L	A	I	S	E
V	E	R	C	I	N	G	E	T	T	G	T	S
R	E	F	E	R	E	N	D	U	M	T	E	A
A	S	J	A	M	E	S	T	X	A	E	E	A
D	S	L	A	I	C	I	T	E	R	L	L	V
C	E	M	R	H	T	B	O	K	I	L	F	I
O	N	P	D	S	H	O	R	E	A	I	U	K
Z	U	W	N	T	E	N	I	P	N	U	Y	C
S	F	O	L	A	K	D	C	I	N	O	Y	O
N	C	N	E	C	N	I	V	O	E	P	R	P

EXEMPLE : a. Régime politique dans lequel le peuple a le pouvoir : *démocratie*

- b. Vote du peuple par oui ou par non.
- c. Texte fondamental qui définit la nature du gouvernement et la répartition des pouvoirs.
- d. Représentation de la République française sous les traits d'une femme.
- e. Hymne de la République française.
- f. Principe républicain qui garantit la liberté de croyance et de culte pour tous, la neutralité et le respect par l'État de toutes les religions.

Séance 2 : La conquête du droit de vote en France

Doc n°1 : Extrait de la constitution de 1848



Doc 2 : 21 avril 1944

La France combattante à Alger accorde le droit de vote aux femmes, près d'un siècle après l'adoption du suffrage universel masculin. La France est l'un des derniers pays d'Europe à avoir accordé le droit de vote et l'éligibilité aux femmes, juste avant l'Italie, la Belgique, la Grèce et la Suisse. Les femmes useront de ce droit pour la première fois aux élections municipales du 29 avril 1945.

Source : *l'internaute*

Doc 3 : Constitution du 27 octobre 1946

DES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE

Titre I

DE LA SOUVERAINETÉ

Article premier.

Terminale CAP- Histoire -La république en France

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Article 2.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge à trois bandes verticales d'égales dimensions.

L'hymne national est La Marseillaise.

La devise de la République est : "Liberté, Egalité, Fraternité". Son principe est : gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple.

Article 3.

La souveraineté nationale appartient au peuple français. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Le peuple l'exerce, en matière constitutionnelle, par le vote de ses représentants et par le référendum. En toutes autres matières, il l'exerce par ses députés à l'Assemblée nationale, élus au suffrage universel, égal, direct et secret.

Article 4.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux et ressortissants français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

© Ministère de la justice.

DOC 4 : Constitution du 4 octobre 1958

Article premier.

La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Titre premier

DE LA SOUVERAINETÉ

Article 2.

La langue de la République est le français

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la " Marseillaise ".

La devise de la République est " Liberté, Égalité, Fraternité ".

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Article 3.

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Article 4.

Terminale CAP- Histoire -La république en France

Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Titre II

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Article 5.

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités

Article 6.

Le Président de la République est élu pour sept ans au suffrage universel direct.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique.

Article 7.

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le deuxième dimanche suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Définition :

Cens : 1. Redevance fixe que le possesseur d'un terre payait au seigneur d'un fief .2.Imposition nécessaire pour être électeur ou éligible. (Petit Robert)

Questions :

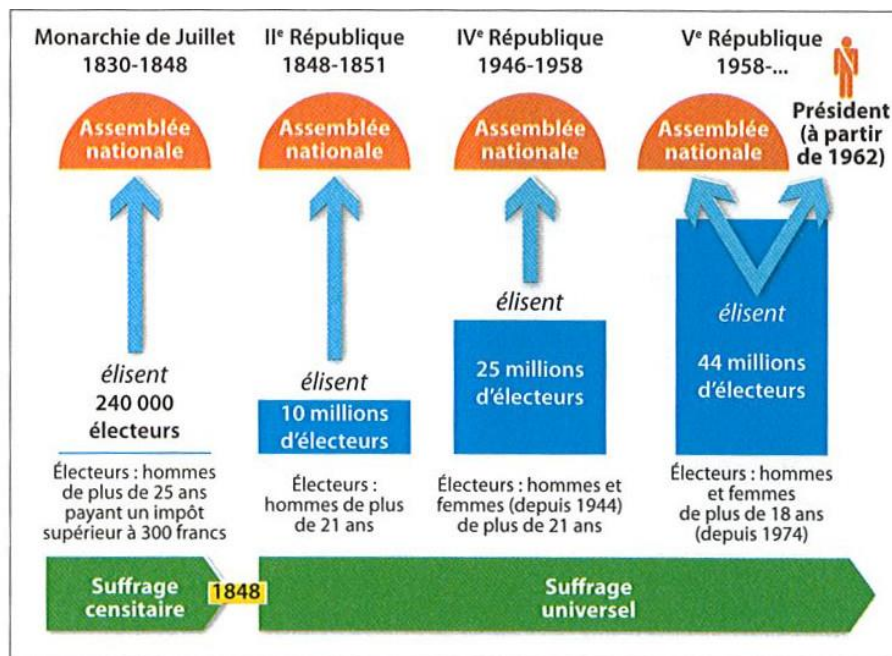
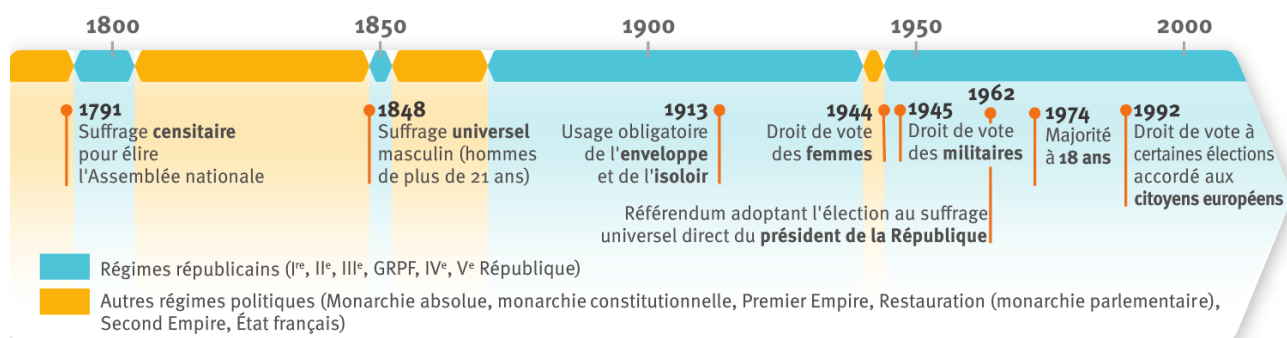
Quelle condition fallait –il remplir pour voter ?

Qui peut voter en 1848, 1944, 1946, 1958,1974 ? Remplissez le tableau.

	Âge	Homme	Femme
1848			
1944			
1946			
1958			
1974			

Aujourd'hui qui ne peut pas voter ?

Terminale CAP- Histoire -La république en France



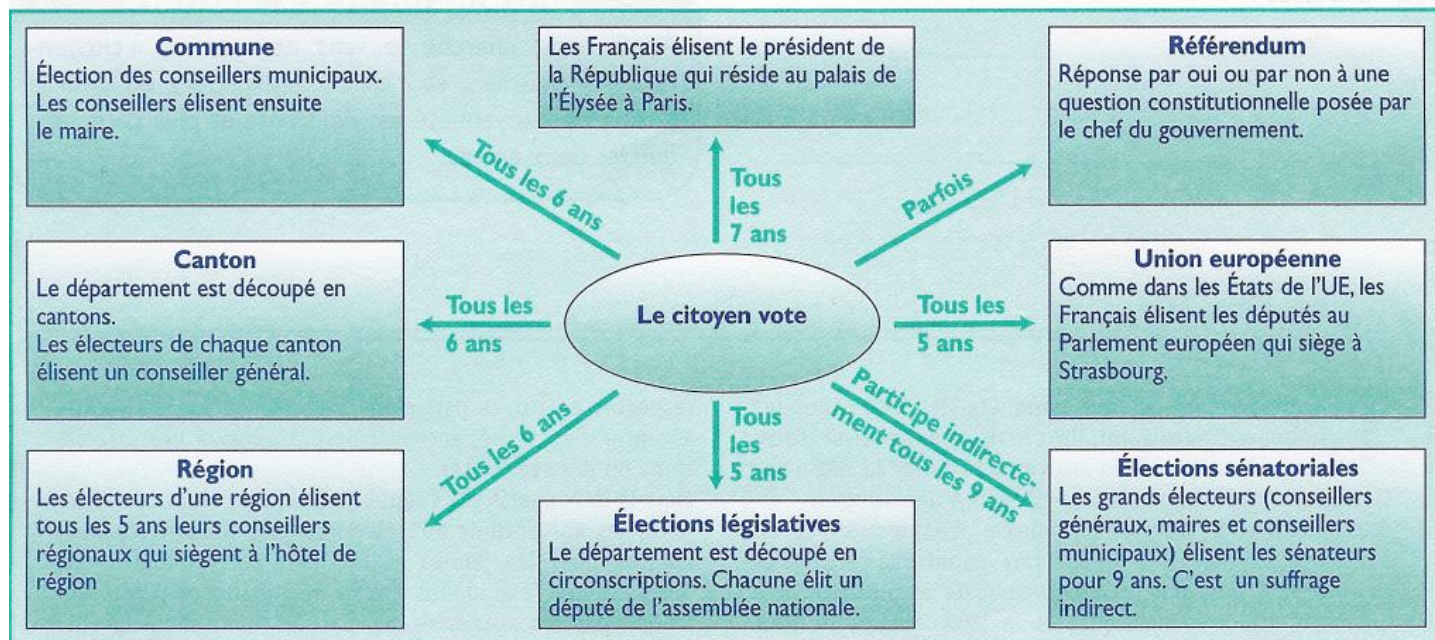
Une petite enveloppe bleue, des bulletins imprimés, un rideau et puis, tombant dans une urne transparente, une voix qui s'exprime, choisit, élimine ou conteste. Un geste simple, un droit évident qui ne l'a pas toujours été [...]. Après une première tentative avortée en 1793, « le **suffrage universel** et direct » n'est proclamé qu'en 1848 et pour l'élection du président de la République. La France est alors le premier pays du monde à l'instituer, mais l'universalité est réservée aux hommes. En sont aussi exclus les militaires et le clergé et, parmi les colonisés, les Algériens. Brutalement, le corps électoral, jusque-là restreint par le **suffrage censitaire**, passe de 246 000 à plus de 9 millions d'électeurs, dont bon nombre d'analphabètes [...]. En 1852 Louis Napoléon Bonaparte se fait sacrer empereur des Français. Le suffrage universel mettra vingt ans à s'en remettre. Ce droit, rétablit en 1871, en entraîne aussitôt un autre, celui de ne pas s'en servir. La figure de l'abstentionniste apparaît [...]. Il faudra attendre 1944 pour que l'universalité s'élargisse aux femmes [...]. Valéry Giscard d'Estaing proposera l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans.

Pascale Robert-Diard, *Le Monde*, 6 mai 2007

Terminale CAP- Histoire -La république en France

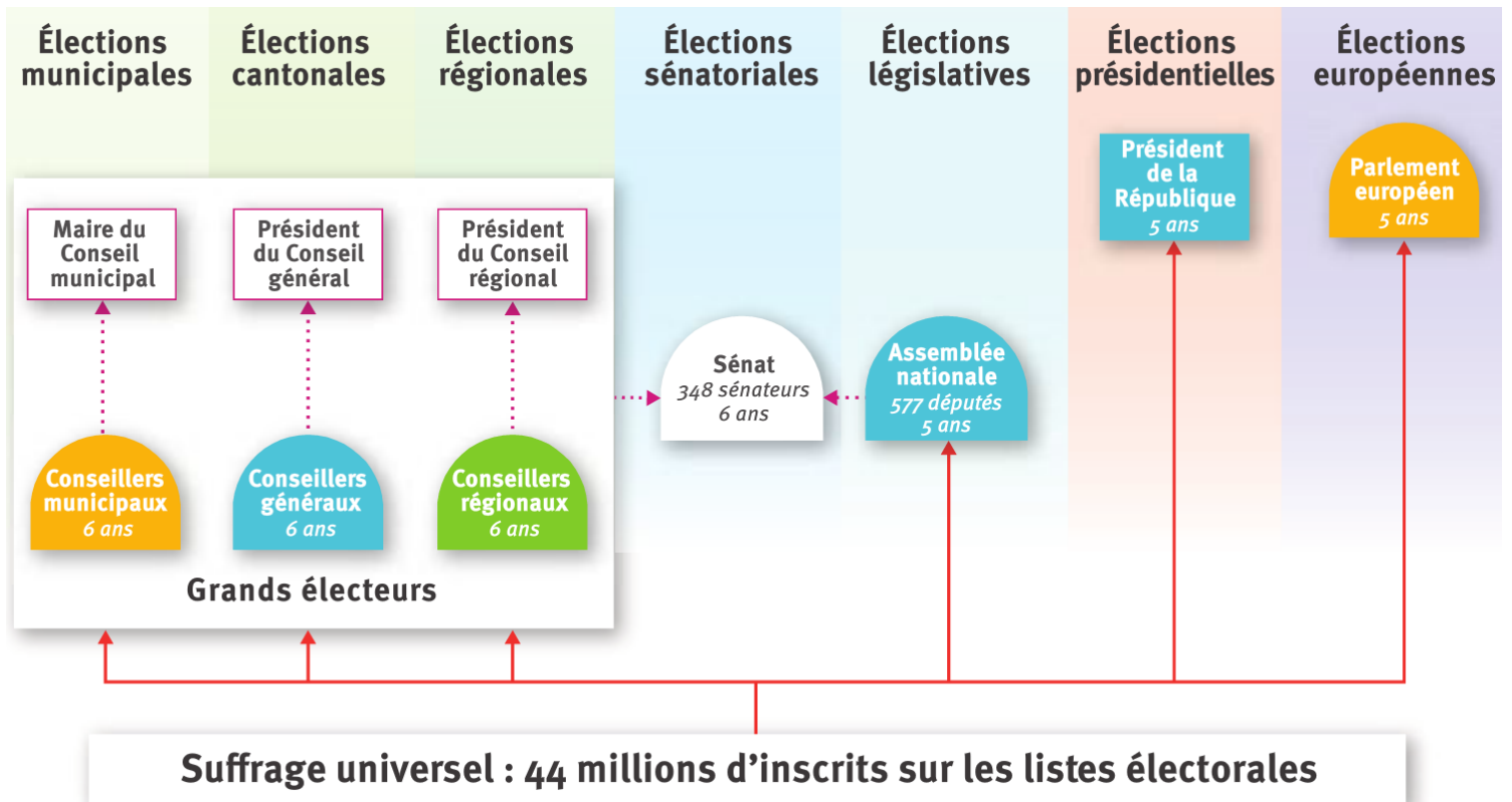
Aujourd'hui les différents votes en France – (depuis 2000 le mandat du président est de 5 ans- depuis 2003 le mandat sénatorial est de 6 ans)

DOC 2 Participer à la vie politique



1 Pour quels représentants du peuple le scrutin est- il direct ? Indirect ?

2 Quelle est la particularité du référendum ?



- **Suffrage universel direct** : l'électeur élit directement le ou les élus.
- **Suffrage universel indirect** : l'électeur vote pour des représentants, les Grands électeurs, qui élisent ensuite les élus.
- **Scrutin majoritaire uninominal à deux tours** : l'électeur vote pour un seul candidat, en deux tours : les deux candidats arrivés en tête au premier tour s'affrontent au second tour.
- **Scrutin proportionnel de liste** : l'électeur vote pour une liste de candidats. Les sièges sont attribués en proportion du nombre de voix obtenues.
- **Scrutin mixte majoritaire et proportionnel** : l'électeur vote pour une liste de candidats. La liste arrivée en tête obtient automatiquement la moitié des sièges, l'autre moitié étant attribuée en proportion du nombre de voix obtenues.
- **Autre type de scrutin.**

2

Les différentes élections et les différents types de scrutins en France

À partir de 2014, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, les conseillers départementaux et régionaux seront remplacés par des conseillers territoriaux, élus au suffrage universel.



Le parcours de l'électeur :

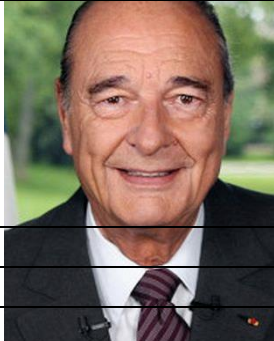

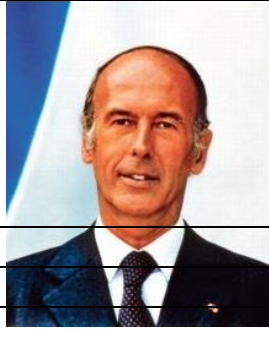


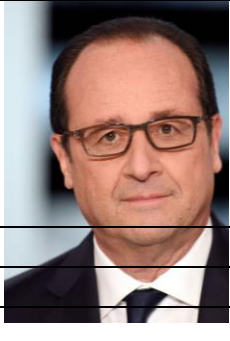
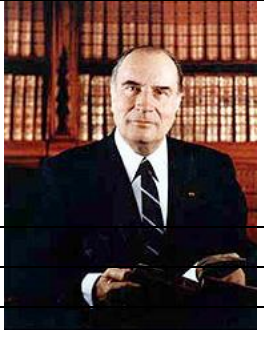
- Inscription sur les listes électorales
- Vérification de l'identité et de la carte électorale
 - L'électeur prend les bulletins
 - Isolement : bulletin dans l'enveloppe
 - Bulletin dans l'urne
 - Signature de l'électeur
- Dépouillement (comptage des votes) et résultat.

Séance 3 : Les présidents

Remplacez dans l'ordre les présidents de la Vème République, ainsi que leurs noms et les dates de leurs mandats.

Quelle est la durée d'un mandat présidentiel ?

Depuis quand ?

							
NOM							
DATES							

Les portraits officiels des Présidents de la république-

<https://www.youtube.com/watch?v=oWTTk7tAWKs>

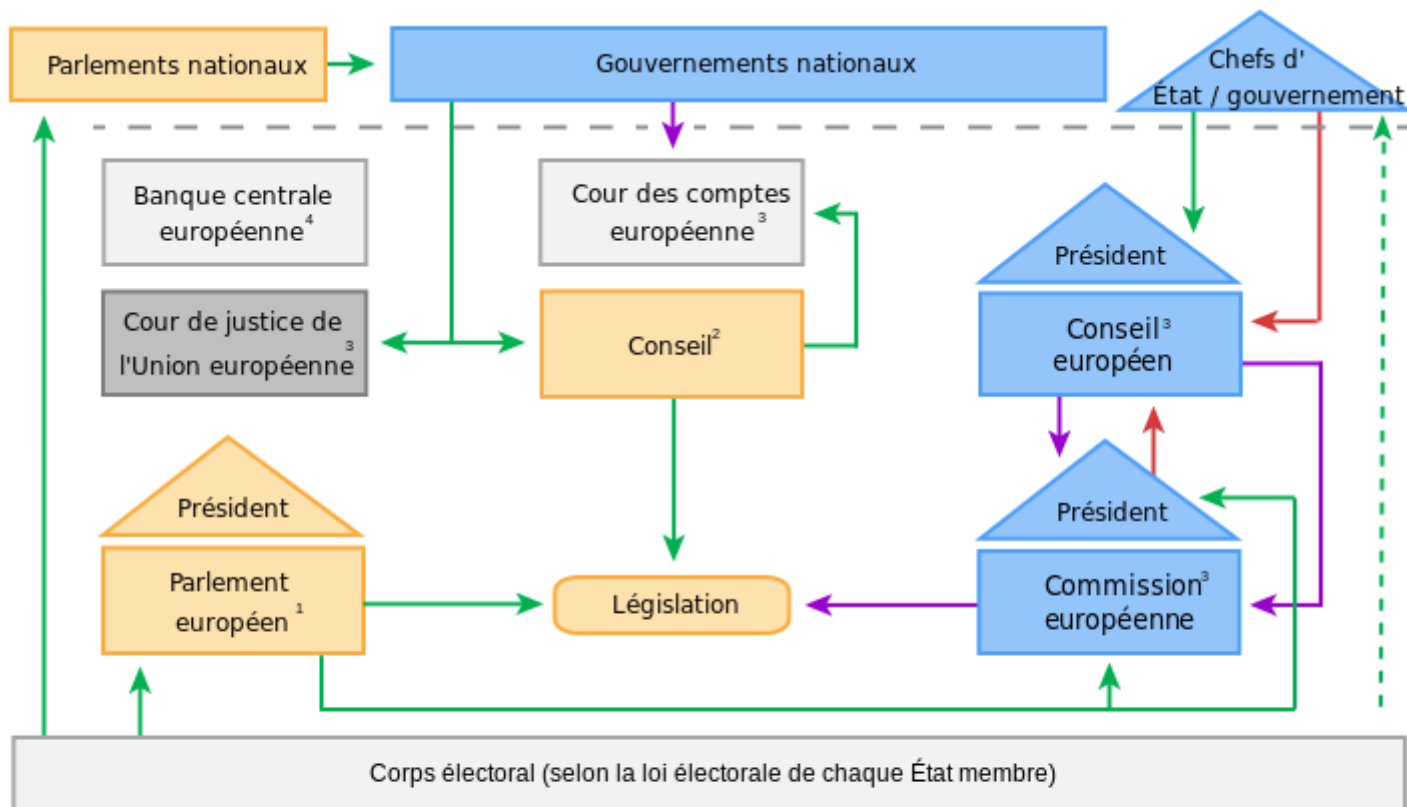
Terminale CAP- Histoire -La république en France

<https://www.youtube.com/watch?v=KDXcEXDZDpQ>

Noms : Georges Pompidou / François Mitterrand / Nicolas Sarkozy/Valéry Giscard d'Estaing / Charles de Gaulle/ Jacques Chirac / François Hollande

Dates : 1974-1981/ 1995- 2007 / 1969- 1974/ 1958-1969/ 1981-1995 / 2007 -2012/ 2012- 2017 /2017-

Les élections européennes



- Pouvoir législatif → élit / nomme / décide
- Pouvoir exécutif → élit (en fonction des États)
- Pouvoir judiciaire → propose

- 1: Élu tous les 5 ans. Les modalités de vote varient selon les États membres.
- 2: Aussi appelé Conseil de l'Union européenne ou Conseil des ministres. Composé d'un ministre par pays, différent selon du domaine à l'ordre du jour.
- 3: Chaque pays est représenté par un membre.
- 4: Composé des représentants des Banques centrales nationales. Son directoire est élu par le Conseil européenne sur proposition du Conseil.

Terminale CAP- Histoire -La république en France

Séance 4 : TD loi de 1905